



Procès-verbal – Bureau communautaire du 16 juillet 2026

TABLE DES MATIÈRES

1^{re} partie. Sujets soumis à délibérations par délégation du conseil communautaire	3
Économie (Présentation par Nathalie PÉRON)	3
1. Pass commerce et artisanat (annexe 1)	3
2. Demande de subventions des partenaires économiques: groupement des agriculteurs biologiques du Finistère (GAB29)	5
Tourisme (Présentation par Jean-Luc TANNEAU)	6
1. Équipements cyclables, stationnement site de Tronoën - plan de financement prévisionnel	6
Finances (Présentation par Éric JOUSSEAUME)	7
1. Clôture de la régie de recettes pour la vente de composteurs	7
Commande publique (Présentation par Éric JOUSSEAUME)	8
1. Groupement de commandes de fourniture de petits matériels de bureau (annexe 2)	8
2. Attribution des lots de l'extension-rénovation du parc aquatique AquaSud	9
3. Attribution des marchés d'aménagement de la zone d'activités de Prat Gouzien 2	10
Mobilités (Présentation par David LE BERRE)	11
1. Sollicitation du fonds vert pour le dispositif de covoiturage OuestKarr avec incitation financière	11
Contractualisations (Présentation par Stéphane LE DOARÉ)	13
1. Pacte Finistère 2030 : état d'avancement du volet 2 – 2025/2026	13
Solidarités (Présentation par Nathalie CARROT-TANNEAU)	16
1. Insertion – sollicitation du panier de la mer Bretagne sud pour réaffectation de la subvention communautaire 2026 (annexes 3, 4, 5, 6, 7)	16





Procès-verbal – Bureau communautaire du 16 juillet 2026

Membres du bureau communautaire (vote) :

Stéphane LE DOARÉ
Éric JOUSSEAUME
Nathalie CARROT-TANNEAU
Sonia BORDET
Christian LOUSSOUARN
Nathalie PÉRON
Jean-Luc TANNEAU
David LE BERRE
Valérie DRÉAU

Membres du bureau communautaire excusés :

Philippe KERAËL
Yannick LE MOIGNE

Maires associés (sans droit de vote) :

Loïc LE FUR
Jean-Daniel MAO

Maires excusés :

Sylvain COSNARD
Ronan CRÉDOU
Didier LE BLEIS

Administratifs :

Sandrine BÉDART, Jonathan GAUTHIER, Arnaud DUBOURG

À 9 h 18, Stéphane LE DOARÉ remercie les élus présents et excuse les différentes absences.

Le procès-verbal du bureau communautaire du 21 mai 2026 est validé.

Éric JOUSSEAUME est nommé secrétaire de séance.

Le quorum de 6 élus est atteint (9 votants).

Procès-verbal – Bureau communautaire du 16 juillet 2026

1^{re} partie. Sujets soumis à délibérations par délégation du conseil communautaire

Début à 9 h 19

Économie (Présentation par Nathalie PÉRON)

1. Pass commerce et artisanat (annexe 1)

Le conseil communautaire a mis en place le dispositif « Pass commerce et artisanat », qui vise à soutenir les projets de création, reprise, développement ou modernisation des entreprises artisanales et commerciales du territoire, situés hors zones d'activités.

L'aide porte sur 30 % des dépenses éligibles, plafonnées à 25 000 € HT, soit une aide maximale de 7 500 € HT.

Ces dossiers sont complets et pourront faire l'objet d'un versement suite à la prise de décision et dès réception de l'ensemble des factures acquittées.

ENTREPRISE	ACTIVITÉ	COMMUNE D'IMPLANTATION	AIDE SOLLICITÉE	PARTICIPATION CCPBS
SARL SHE & IL	Restaurant	TREFFIAGAT	2 781 €	1 390,50 €
SARL CRÊPERIE DU PORT	Restaurant	COMBRIT	7 500 €	3 750 €
SARL MFB	Restaurant	PENMARCH	7 500 €	5 250 €
SARL MAISON SALAUN	Boulangerie	PONT-L'ABBÉ	7 500 €	5 250 €

- Demande de la SARL SHE & IL

Monsieur A et Madame B. (*l'identité des personnes est indiquée en annexe au présent procès-verbal en application des dispositions du RGPD*), effectuent des travaux d'amélioration dans leur restaurant de bar à tapas situé au 3 avenue du port à Treffiagat.

La demande d'aide concerne des travaux d'aménagement extérieur ainsi que l'achat de matériels professionnels.

Le montant des investissements projetés est de 9 269 €.

Le PCA est sollicité à hauteur de 30 % des dépenses éligibles (9 269 € HT), soit une aide de 2 781 €.

La région interviendra en cofinancement à hauteur de 50 %.

La CCI a rendu un avis favorable le 22 mai 2026.

Par délibération, les élus du bureau communautaire, à l'unanimité :

- accordent une subvention de 2 781 € au titre du dispositif « Pass commerce et artisanat » à la SARL SHE & IL, n° SIREN 943 267 864.

Procès-verbal – Bureau communautaire du 16 juillet 2026

- Demande de la SARL CRÊPERIE DU PORT

Monsieur C. (*l'identité de la personne est indiquée en annexe au présent procès-verbal en application des dispositions du RGPD*), effectue des travaux d'amélioration dans sa crêperie située au 1 rue du bac à Combrit.

La demande d'aide concerne des travaux d'aménagement extérieur ainsi que l'achat de matériels professionnels.

Le montant des investissements projetés atteint le plafond des dépenses de 25 000 €.

Le PCA est sollicité à hauteur de 30 % des dépenses éligibles, soit une aide de 7 500 €.

La région interviendra en cofinancement à hauteur de 50 %.

La CCI a rendu un avis favorable le 29 mai 2026.

Par délibération, les élus du bureau communautaire, à l'unanimité :

- accordent une subvention de 7 500 € au titre du dispositif « Pass commerce et artisanat » à la SARL CRÊPERIE DU PORT, n° SIREN 441 456 167.

- Demande de la SARL MFB

Monsieur D. (*l'identité de la personne est indiquée en annexe au présent procès-verbal en application des dispositions du RGPD*), rachète le restaurant « L'Esprit de Famille » situé au 15 quai du général de Gaulle à Penmarc'h.

La demande d'aide concerne les éléments corporels du fonds de commerce ainsi que l'achat de mobilier et d'électroménager.

Le montant des investissements projetés atteint le plafond des dépenses de 25 000 €.

Le PCA est sollicité à hauteur de 30 % des dépenses éligibles, soit une aide de 7 500 €.

La région interviendra en cofinancement à hauteur de 30 %.

La CCI a rendu un avis favorable le 9 juin 2026.

Par délibération, les élus du bureau communautaire, à l'unanimité :

- accordent une subvention de 7 500 € au titre du dispositif « Pass commerce et artisanat » à la SARL MFB, n° SIREN en cours.

- Demande de la SARL MAISON SALAUN

Monsieur E. (*l'identité de la personne est indiquée en annexe au présent procès-verbal en application des dispositions du RGPD*), reprend la boulangerie de Lambour située au 17 rue Victor Hugo à Pont-l'Abbé.



Procès-verbal – Bureau communautaire du 16 juillet 2026

La demande d'aide concerne la reprise des éléments incorporels du fonds de commerce et le remplacement de l'enseigne.

Le montant des investissements projetés atteint le plafond des dépenses de 25 000 €.

Le PCA est sollicité à hauteur de 30 % des dépenses éligibles, soit une aide de 7 500 €.

La région interviendra en cofinancement à hauteur de 30 %.

La CMA a rendu un avis favorable le 16 juin 2026.

Par délibération, les élus du bureau communautaire, à l'unanimité :

- accordent une subvention de 7 500 € au titre du dispositif « Pass commerce et artisanat » à la SARL MAISON SALAUN, n° SIREN 105 937 676.

Nathalie PÉRON n'a pas pris part au vote.

Jean-Luc TANNEAU aurait souhaité que les entreprises déjà installées ne soient pas accompagnées afin de mettre l'accent sur les nouvelles installations et de mieux les financer. Cependant, il rappelle que c'est la région Bretagne qui a institué ce cadre.

Nathalie CARROT-TANNEAU souhaite qu'un rappel soit adressé aux bénéficiaires afin qu'ils effectuent les déclarations nécessaires en mairie avant le démarrage des travaux.

2. Demande de subventions des partenaires économiques : groupement des agriculteurs biologiques du Finistère (GAB29)

Une demande de subvention est arrivée le 7 avril dernier. Elle permet à la structure demandeuse de transmettre l'ensemble des éléments présentés en assemblée générale et de justifier sa demande avec les rapports d'activités et financiers.

Partenaires en soutien aux activités primaires

Groupement des agriculteurs biologiques du Finistère (GAB29)

Le groupement œuvre depuis 35 ans au développement et à la promotion de l'agriculture biologique. La mission consiste à accompagner les agriculteurs dans leur transition écologique, à sensibiliser les citoyens aux enjeux environnementaux et à valoriser les pratiques respectueuses de la biodiversité et des ressources naturelles.

L'année 2025 a vu le soutien des collectivités augmenter et permet à GAB 29 de présenter un bilan encourageant. Pour renforcer sa présence sur le territoire et poursuivre ses actions, il sollicite à nouveau le soutien de notre collectivité.

L'association compte 398 adhérents dont 18 sur le territoire du Pays bigouden sud.

Procès-verbal – Bureau communautaire du 16 juillet 2026

Structure	Montant attribué en 2025	Montant sollicité en 2026	Montant proposé
Soutien aux activités primaires			
Groupe des agriculteurs biologiques du Finistère	500 €	1 500 €	500 €
TOTAL DE L'ENSEMBLE DES AIDES ATTRIBUÉES AUX PARTENAIRES ECO	32 181 €	30 684,92 €	29 684,92 €

Les autres demandes de subventions ont toutes été soumises à l'avis du bureau les 14 janvier et 5 mars derniers.

Notre collectivité a organisé durant l'année 2025 un temps d'échanges sur le programme lait et fruits dans les écoles en partenariat avec GAB et MAB 29.

Les membres de la commission économie ont été consulté par courriel pour avis. Le retour est favorable.

Par délibération, les élus du bureau communautaire, à l'unanimité :

- accordent une subvention de 500 € à l'association GAB 29

Tourisme (Présentation par Jean-Luc TANNEAU)

1. Équipements cyclables, stationnement site de Tronoën - plan de financement prévisionnel

Dans le cadre de sa fiche action « itinérance », la destination Quimper Cornouaille a lancé un axe d'accompagnement « Amélioration des services cyclables ». L'objectif est de soutenir le développement d'infrastructures cyclables attractives, connectées aux grands itinéraires régionaux, tout en intégrant des services complémentaires pour les usagers.

De par sa localisation sur la V45 la littorale et le long d'une boucle cyclotouristique créée par la CCPBS, la réhabilitation du parking dans le cadre de la revalorisation du site de Tronoën comprend des aménagements pour les cyclotouristes et les itinérants : box vélos, arceaux vélos, signalétique, table de pique-nique. À noter que les équipements feront partie du groupement de commande de la CCPBS.

Ainsi, un dossier de demande d'accompagnement pour le financement de ces équipements cyclables sur le site de Tronoën a été déposé auprès de la Destination Quimper Cornouaille et approuvé par le COPIL du 25 juin 2026.

Il s'agit donc d'adopter les plans de financement prévisionnels pour faire une demande de subvention à la région Bretagne dans le cadre des projets de développement de la Destination Quimper Cornouaille.

Procès-verbal – Bureau communautaire du 16 juillet 2026

Plan de financement prévisionnel pour les équipements sur le site de Tronoën :

Dépenses subventionnables (HT) en euros		Recettes (HT) en euros	
1 box vélo 2 places	5 347 €	Auto-financement	5 358,5 €
6 arceaux vélo « espaces naturels »	750 €	Région Bretagne (50 %)	5 358,5 €
Signalétique vélo et pédagogique	2 700 €		
Tables de pique-nique	1 920 €		
TOTAL	10 717 €	TOTAL	10 717 €

Par délibération, les élus du bureau communautaire, à l'unanimité :

- valident le plan de financement prévisionnel relatif à l'installation d'équipements de stationnement vélos et mobiliers urbains sur le parking du site de Tronoën.

Le président bénéficie d'une délégation du conseil communautaire pour solliciter la subvention auprès de la région.

Finances (Présentation par Éric JOUSSEAUME)

1. Clôture de la régie de recettes pour la vente de composteurs

Par délibérations de bureau communautaire des 15 juin 2017 et 29 novembre 2018, la CCPBS a créé une régie de recettes destinée à la revente de composteurs.

Considérant que cette régie de recettes a été créée avant la création du budget annexe déchets, celle-ci est actuellement rattachée au budget principal. C'est pourquoi il est proposé de la clore pour permettre la création d'une régie de recettes relative à la vente de composteurs et autres équipements de compostage sur le budget annexe déchets. La création de la nouvelle régie se fera par arrêté du président concomitamment à la transmission de la délibération de bureau au contrôle de légalité.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R. 1617-1 à R. 1617-17 ;

Vu l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable, et notamment son article 22 ;

Bureau communautaire - 16/07/2026

Procès-verbal – Bureau communautaire du 16 juillet 2026

Vu les délibérations du 15 juin 2017 et du 29 novembre 2018 relatives à la création d'une régie de recettes pour la vente de composteurs et de brass'compost ;

Vu l'avis du comptable public assignataire en date du 19/05/2025 ;

Par délibération, les élus du bureau communautaire, à l'unanimité :

- décide de mettre fin à la régie de recettes relative à la vente de composteurs rattachée au budget principal de la communauté de communes du Pays bigouden sud à compter du 31 juillet 2026 ;
- décide de mettre aux fonctions du régisseur à compter du 31 juillet 2026. Le régisseur remettra au comptable assignataire la totalité des recettes encaissées, le fonds de caisse, ainsi que tous ses documents, valeurs et stocks ;
- décide de nommer le président et le comptable du trésor public auprès de la communauté de communes en charges chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération à compter de sa signature et dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et aux mandataires suppléants.

Commande publique (Présentation par Éric JOUSSEAUME)

1. Groupement de commandes de fourniture de petits matériels de bureau (annexe 2)

La communauté de communes a validé son projet de schéma de mutualisation avec ses communes-membres le 11 décembre 2014. Un des axes envisagés est la mutualisation des achats entre l'EPCI et ses communes à travers les groupements de commandes dont l'organisation est précisée par les articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la commande publique.

La réalisation d'achats groupés sur des segments d'achats communs permet de réaliser des économies liées à la massification mais également d'améliorer la mise en œuvre des processus achats notamment dans le cas des communes ne mettant actuellement pas en concurrence le petit matériel de bureau. Le gain pour les communes et l'EPCI est donc à la fois qualitatif et quantitatif.

En 2022, la CCPBS a lancé pour le compte de huit de ses communes membres, ainsi qu'un CCAS, un marché public de fourniture de matériels de bureau. Celui-ci se termine le 29 septembre 2026.

Il est donc proposé de relancer ce marché public avec les communes membres, le CCAS de Pont-l'Abbé ainsi que les syndicats OUESCO, SIOCA et la SPL destination Pays bigouden sud pour une durée d'un an, renouvelable trois fois selon la procédure de l'appel d'offres ouvert.

La communauté de communes assurera la coordination du groupement de commandes, c'est-à-dire la préparation de la consultation, l'analyse des offres ainsi que l'attribution et la notification du marché. Chaque membre exécutera ensuite son marché public et notamment ses commandes et les paiements auprès du ou des fournisseurs retenus.

La procédure envisagée étant l'appel d'offres, une commission attribuera le marché public. Celle-ci sera composée d'un membre de chaque commission d'appel d'offres des membres du groupement de commande. Elle sera présidée par le président de la CCPBS. Chaque CAO doit élire parmi leurs membres, la



Procès-verbal – Bureau communautaire du 16 juillet 2026

personne siégeant à la CAO du groupement. Dans le cas où aucune CAO n'aurait été élue, il s'agira pour le conseil municipal de désigner l'un de ses membres pour siéger à la CAO du groupement.

Les communes ont été sollicitées par courriel du 18 mai 2026. À ce jour, dix communes ou établissements publics ont répondu favorablement à cette proposition.

Il s'agira également le jour du bureau de désigner le membre de la CAO de la CCPBS qui siégera à la CAO du groupement de commandes. Pour mémoire, les membres en sont les suivants :

Titulaires : Éric JOUSSEAUME, Christian LOUSSOUARN, David LE BERRE, Philippe KERAËL, Loïc LE FUR

Suppléants : Nathalie CARROT-TANNEAU, Sonia BORDET, Nathalie PÉRON, Jean-Luc TANNEAU, Didier LE BLEIS

Par délibération, les élus du bureau communautaire, à l'unanimité :

- approuvent les termes de la convention de groupement de commandes figurant en annexe du présent procès-verbal ;
- autorisent le président à signer cette convention ;
- nomment Éric JOUSSEAUME lors du bureau le représentant de la CAO qui siégera à la commission du groupement de commandes ainsi que Sonia BORDET en suppléant.

2. Attribution des lots de l'extension-rénovation du parc aquatique AquaSud

Le 27 octobre dernier a été mise en ligne la consultation relative à l'extension-rénovation du parc aquatique AquaSud à Pont-l'Abbé.

Cette consultation a été passée selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application de l'article R. 2124-2 du Code de la commande publique.

Cependant, il a été fait usage de la procédure dite des « petits lots » en application du 2° de l'article R. 2123-1 du Code de la commande publique permettant de conclure en procédure adaptée certains lots inférieurs à 1 000 000 euros dans la limite de 20 % de la valeur totale estimée de tous les lots.

Par ailleurs, trois lots sont également conclus sans publicité ni mise en concurrence en application de l'article R. 2122-3 du Code de la commande publique car seuls des opérateurs économiques déterminés peuvent fournir les fournitures ou travaux de ces trois lots. Il s'agit des lots suivants :

- lot n° 9 : casiers, cabines : NAVIC ;
- lot n° 12 : bassin inox colaminé : MYRTHA POOLS ;
- lot n° 16 : contrôle d'accès : NETLOR.

Des négociations ont été entamées avec ces trois entreprises. Un accord est intervenu concernant les lots n° 9 (casiers, cabines) et 16 (contrôle d'accès).

Les offres négociées sont les suivantes :

- lot n° 9 : 101 439 € HT
- lot n° 16 : 30 002 € HT



Procès-verbal – Bureau communautaire du 16 juillet 2026

Par délibération, les élus du bureau communautaire, à l'unanimité :

- attribuent comme suit les lots n° 9 et 16 de la consultation relative à l'extension-réhabilitation de la piscine AquaSud :
 - lot n° 9 : NAVIC pour un montant HT de 101 439 € ;
 - lot n° 16 : NETLOR pour un montant HT de 30 002 € ;
- autorisent le président à signer les contrats avec les candidats retenus.

3. Attribution des marchés d'aménagement de la zone d'activités de Prat Gouzien 2

Le rapport d'analyse des offres a été remis en séance.

Le 21 avril 2026 a été mise en ligne la consultation relative aux travaux de viabilisation de la ZAE de Prat Gouzien à Penmarc'h. La publicité a été diffusée dans le journal d'annonces légales Ouest-France et sur le profil acheteur Mégalis. Cette consultation est passée selon la procédure adaptée en application de l'article R. 2123-1 du Code de la commande publique.

Cette consultation est divisée en 3 lots :

- lot n° 1 : terrassements – voirie ;
- lot n° 2 : réseaux profonds (eaux potable, usées, pluviales) ;
- lot n° 3 : aménagements paysagers.

La date limite de remise des offres a été fixée au 19 mai 2026 à 12 h 00. À cette date, 9 plis ont été réceptionnés pour l'ensemble des lots.

Lot n° 1 - Terrassements - Voiries (2 offres) :

Pli	Raison sociale	Code postal
5	LE ROUX TP ET CARRIERES	29710
6	SOCIETE YVES LE PAPE ET FILS	29700

Lot n° 2 - Réseaux profonds (2 offres) :

Pli	Raison sociale	Code postal
3	RÉSEAUX SUD BRETAGNE	29300
9	CISE TP	92130

Procès-verbal – Bureau communautaire du 16 juillet 2026

Lot n° 3 - Aménagements paysagers (5 offres) :

Pli	Raison sociale	Code postal
1	TERIDEAL SPARFEL BRETAGNE	
2	IDVERDE	44472
4	BELLOCQ PAYSAGES	29000
7	JARDIN SERVICE	29860
8	JO SIMON	29260

Le maître d'œuvre (CIT) a procédé à l'analyse des offres après avoir demandé des éclaircissements sur l'offre de certains candidats.

Les candidats et offres proposées seront présentés en bureau pour la confidentialité jusqu'à l'attribution ainsi que l'analyse des offres :

Par délibération, les élus du bureau communautaire, à l'unanimité :

- attribuent comme suit les différents lots de la consultation relative aux travaux de viabilisation de la zone d'activités de Prat Gouzien 2 :
 - lot n° 1 : LE PAPE pour un montant de 250 166,00 € HT ;
 - lot n° 2 : CISE TP pour un montant de 226 821,00 € HT ;
 - lot n° 3 : BELLOCQ pour un montant de 80 540,15 € HT ;
- autorisent le président à signer les marchés avec les entreprises retenues.

Mobilités (Présentation par David LE BERRE)

1. Sollicitation du fonds vert pour le dispositif de covoiturage OuestKarr avec incitation financière

1.1 Contexte

Dans le cadre de la stratégie mobilité ouest Cornouaille (STRAMOC), la CCPBS, avec les 3 autres EPCI du Sioca, a lancé le service de covoiturage OuestKarr. Il s'agit d'une application de covoiturage qui met en relation les conducteurs et les passagers.

Un travail exploratoire avait été mené par le Sioca pour identifier les différentes solutions de covoiturage pouvant répondre aux besoins du territoire. L'application de covoiturage adossée à une incitation financière était ressortie comme étant la plus pertinente.

Le service de covoiturage OuestKarr opéré par Karos a été lancé au mois d'octobre 2024.

Procès-verbal – Bureau communautaire du 16 juillet 2026

1.2 Bilan de l'expérimentation 2024-2026

- Bilan chiffré

À l'échelle du Pays bigouden sud, cela représente 752 utilisateurs, 3 103 trajets réalisés, 23 401 € de gains de pouvoir d'achat et 6,5 tonnes de CO₂ évités.

Sur notre EPCI, le nombre de trajets réalisés est en constante évolution (148 en moyenne par mois), on note aussi une inscription régulière de nouveaux utilisateurs (15 par mois en moyenne).

Le service OuestKarr a été proposé pour offrir une alternative à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail, là où le service de transport en commun apporte une réponse limitée aujourd'hui. Au regard des chiffres, le service semble répondre à cette demande puisque 48 % des trajets sont effectués entre 7 h et 8 h et 37 % entre 17 h et 18 h.

De plus, dès lors que les utilisateurs covoiturent, cette pratique se fait de manière régulière, 30 % covoiturent plus de 10 fois par mois. On peut noter également que 60 % des utilisateurs inscrits sur l'application disposent de 1 à 10 opportunités de covoiturage sur leurs trajets.

Ce nouveau service a permis d'éviter, depuis le mois d'octobre 2024, 13 103 trajets autosolistes soit 51 130 km.

Une dizaine d'employeurs du territoire s'est engagée dans la démarche avec un plan d'accompagnement produit par Karos, on peut notamment citer les collectivités (communes de Loctudy, Combrit, Penmarc'h, Pont-l'Abbé, la CCPBS) et certaines grandes et moyennes surfaces (Super U, Biocoop).

Aujourd'hui la CCPBS a contribué, via les incitations financières aux passagers, à hauteur de 4 818 €. La participation de la collectivité était prise en charge par Karos pour les 6 premiers mois de lancement du service. Le contrat avec Karos s'étend jusqu'à la fin du mois de juillet 2028.

- Synthèse de l'expérimentation en juin 2026

Le nombre d'utilisateurs et le nombre de covoiturages réalisés sont en constante augmentation depuis le lancement du dispositif. De plus, le service correspond au besoin qui a été identifié, à savoir les déplacements domicile/travail. On note une augmentation significative du nombre de trajets réalisés en lien avec l'augmentation du coût des carburants en début d'année 2026. On constate 64 trajets en moyenne en plus par mois depuis mars 2026 par rapport à la période novembre 2025-février 2026.

La principale difficulté pour donner plus d'ampleur au dispositif réside dans la mobilisation des entreprises. L'enjeu est de disposer d'une masse importante d'utilisateurs pour obtenir le maximum d'opportunités de covoiturage. L'engagement des principaux employeurs dans la démarche permet de mobiliser les salariés plus facilement que via les campagnes de communication grand public.

Ainsi, la pratique du covoiturage s'inscrit dans des changements de pratiques qui se font sur un temps long.

1.3 Sollicitation du fonds vert

La collectivité peut solliciter une subvention au titre du fonds vert PCAET pour l'année 2026-2027 pour ce projet.

Procès-verbal – Bureau communautaire du 16 juillet 2026

Le plan de financement prévisionnel pour l'année 2026-2027 est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Postes	Montant (€)	Financeurs	Montant (€)
Fonctionnement de la plateforme	10 724,42 €	État – Fonds vert (80%)	20 563,55 €
Animations	8 980,02 €	Autofinancement	5 140,89 €
Incitations financières	6 000 €		
Coût total	25 704,44 €	Coût total	25 704,44 €

Par délibération, les élus du bureau communautaire, à l'unanimité :

- adoptent le plan de financement présenté pour l'année 2026-2027.

David LE BERRE indique que la semaine européenne de la mobilité se tiendra au mois de septembre. Elle sera coordonnée avec les 4 EPCI au niveau du SIOCA.

Il précise que pour continuer le déploiement de OuestKarr, il sera nécessaire de solliciter les employeurs les plus importants qui sont peu utilisateurs du dispositif.

Le président bénéficie d'une délégation du conseil communautaire pour solliciter la subvention auprès de l'État dans le cadre du fonds vert.

Contractualisations (Présentation par Stéphane LE DOARÉ)

1. Pacte Finistère 2030 : état d'avancement du volet 2 – 2025/2026

1.1 Les projets communautaires

Dans le cadre de la programmation (2025-2026) du pacte Finistère 2030, les projets inscrits doivent être terminés pour le 31 décembre 2026 au plus tard.

Pour rappel, les projets communautaires inscrits au volet 2 sont les suivants :

	Projets	Avancement	Montants
Demande de fonctionnement	Fonctionnement du CLIC		95 000 €
Demandes d'investissement	Restauration de la chapelle de Tronoën		60 000 €
	PAPI : achat et démolition de deux habitations à Treffiagat dans le cadre la protection face aux submersions marines		100 000 €

Procès-verbal – Bureau communautaire du 16 juillet 2026

	Traitement biologique de la station d'épuration de Loctudy		80 000 €
	Traitement biologique de la station d'épuration de Pont-l'Abbé		80 000 €

Un projet non réalisé peut être remplacé par un autre projet sous-réserve de l'avis du département si le délai de réalisation intervient au plus tard le 31 décembre 2026.

1.2 Les projets communautaires en remplacement des projets non réalisés

Les projets remplacés devront maintenir l'équilibre des règles fixés par le département (taux de dépenses selon la thématique sociale, eau & assainissement, cyclable).

Ci-dessous la liste des projets proposés en remplacement :

Projet	Renforcement du réseau de refoulement du poste de Lodon nec Loctudy à Kervilizic	Mise en place de points R2* aux postes de refoulement de Menhir, Coop St Yvi et Kerlio1 à Pont-l'Abbé	Micro-crèche Combrit
Calendrier	Juillet à septembre 2026	Septembre – octobre 2026	31/12/2026
Montant	264 000 € HT	45 000 € HT	935 065,20 € HT

*point de mesure du débit de refoulement d'un poste de pompage d'eaux usées

Les projets à remplacer sont les deux équipements de traitement bactériologique des stations d'épuration (STEP) de Loctudy et Pont-l'Abbé, les montants alloués par le pacte Finistère étaient respectivement de 80 000 € pour chacun des projets.

Ci-dessous 2 scénarios pour la proposition des projets à remplacer :

- Scénario 1 : proposer deux projets eau et assainissement

Budget prévisionnel du renforcement du réseau de refoulement du poste de Lodon nec Loctudy à Kervilizic (avec remplacement de 500 ml environ par réseau en DN 250 mm) : augmentation de la capacité de transfert des eaux usées de Larvor vers la STEP de Pontual Vihan, afin de limiter les déversements au milieu naturel du poste de Lodon nec, en période de nappe haute afin de préserver le milieu maritime et les usages (baignades, pêche à pied, conchyliculture).

Dépense (HT) en euros		Recette (HT) en euros	
Travaux	264 000 €	Pacte Finistère 2030 – volet 2 (47%)	124 000 €
		Communauté de communes du Pays bigouden sud (autofinancement) (53%)	140 000 €
Total	264 000 €	Total	264 000 €

Procès-verbal – Bureau communautaire du 16 juillet 2026

Budget prévisionnel : mise en place de points R2 aux postes de refoulement de Menhir, Coop St Yvi et Kerlio1 à Pont-l'Abbé : pose de débitmètres électromagnétiques sur les refoulements.

Dépense (HT) en euros		Recette (HT) en euros	
Travaux	45 000 €	Pacte Finistère 2030 – volet 2 (80%)	36 000 €
		Communauté de communes du Pays bigouden sud (autofinancement) (20%)	9 000 €
Total	45 000 €	Total	45 000 €

- Scénario 2 : proposer un projet eau/assainissement et un projet solidarité

Budget prévisionnel du renforcement du réseau de refoulement du poste de Lodonnec Loctudy à Kervilizic (avec remplacement de 500 ml environ par réseau en DN 250 mm) :

Dépense (HT) en euros		Recette (HT) en euros	
Travaux	264 000 €	Pacte Finistère 2030 – volet 2 (30%)	80 000 €
		Communauté de communes du Pays bigouden sud (autofinancement) (70%)	184 000 €
Total	264 000 €	Total	264 000 €

Budget prévisionnel de la micro-crèche :

Dépense (HT) en euros		Recette (HT) en euros	
Travaux	935 065,20 €	DSIL (arrêté du 16/06/2023)	90 000 €
		Caisse d'allocations familiales du Finistère	200 000 €
		Région Bretagne – « Bien vivre partout en Bretagne »	75 000 €
		Pacte Finistère 2030 – volet 2	80 000 €
		Communauté de communes du Pays bigouden sud (autofinancement)	490 065,20 €
Total	935 065.20 €	Total	935 065.20 €

Par délibération, les élus du bureau communautaire, à l'unanimité :

- optent pour le scénario n°2 ;
- valident les plans de financement des projets exposés ci-dessus.

Le président bénéficie d'une délégation du conseil communautaire pour solliciter la subvention auprès du département.

Procès-verbal – Bureau communautaire du 16 juillet 2026

Solidarités (Présentation par Nathalie CARROT-TANNEAU)

1. Insertion – sollicitation du panier de la mer Bretagne sud pour réaffectation de la subvention communautaire 2026 (annexes 3, 4, 5, 6, 7)

Le bureau communautaire réuni en séance du mercredi 14 janvier 2026 a voté l'octroi d'une subvention de 10 000 € au panier de la mer Bretagne sud en soutien à un projet d'investissement dans un bouquet de travaux bâtimentaires ayant pour finalité d'installer la climatisation dans l'atelier de Saint-Guérolé et pouvoir ainsi travailler le poisson congelé.

Dans un courrier en date du 4 juin 2026, l'association nous informe que le déploiement d'une nouvelle activité de plats alimentaires transformés a favorisé l'augmentation du nombre de salariés de l'association et a conduit à la refonte de l'organisation.

L'activité «cuisine de la mer» a permis, dans sa phase expérimentale, de mobiliser 4 salariés supplémentaires en insertion, un encadrant technique et de produire quotidiennement 100 à 200 barquettes destinées à l'aide alimentaire.

Cette activité innovante permettra à l'avenir, un développement du chantier d'insertion à plusieurs titres :

- favoriser la mixité des équipes via ce nouveau support d'activité ;
- développer de nouvelles compétences transférables professionnellement vers des métiers en tension.

Au regard de ces éléments contextuels, le panier de la mer a fait le choix de regrouper ses activités en un site unique situé sur le port de Loctudy répondant mieux à ses besoins et à son projet de développement.

En conséquence, l'association sollicite la CCPBS afin de réaffecter la subvention initiale vers l'acquisition de matériel frigorifique, et plus particulièrement une chambre froide négative, indispensable au bon fonctionnement de leurs nouvelles activités.

Les élus du bureau communautaire décident de surseoir à statuer sur cette demande et sollicitent une rencontre urgente avec la vice-présidente déléguée aux solidarités et la vice-présidente à l'économie.

Fin de la partie soumise à délibération à 10 h 50.

PV validé :

Le président, Stéphane LE DOARÉ	
Monsieur le secrétaire de séance, Éric JOUSSEAUME	